

Lancement des activités la Zone Technique du Port de Petit-Bourg

Édito du Maire

Chers Petit-Bourgeois, chers Amis,

La majorité municipale et moi-même avons souhaité valoriser notre magnifique façade maritime, revitaliser notre cœur de ville, le tout avec l'objectif d'accompagner le développement économique, culturel et touristique du territoire.

Dans ce cadre, nous avons engagé des projets d'infrastructures maritimes et portuaires visant à offrir à notre population, aux plaisanciers et aux pêcheurs de nouveaux services liés au nautisme. Ces aménagements permettront également de créer des espaces d'attractivité, d'animation et de promenade pour tous. C'est dans cette optique que nous vous informons de la fermeture au public de la Zone Technique du Port (ZTP), à compter du vendredi 29 novembre 2024.

Cette disposition vise à sécuriser la circulation des engins de manutention et à faciliter le début de l'exploitation de l'aire de carénage en toute sécurité.

Nous comptons sur votre compréhension et de votre soutien dans cette démarche qui contribuera à poursuivre l'aménagement de notre littoral.

Le Maire, David Nebor

Le site, aménagé par la Ville de Petit-Bourg, accueille les équipements suivants :



Un Hangar de 400 m² dédié à la maintenance nautique



Un parking et un aménagement terrestre plus étendu



43 racks de trois étages pour 63 unités motorisées de 1,5 T à 5T



Une remorque « Quicklev » de 5T



Un chariot élévateur pour bateau

La société **SOGUAMAR**, une entreprise guadeloupéenne, y développera des activités liées au nautisme: stockage à sec de bateaux, carénage, entretien, etc.

Horizon 2030

La Ville envisage de développer dans les prochaines années, un projet portuaire ambitieux, en augmentant la capacité de la zone technique et de stockage à sec des bateaux, mais aussi en déployant un vaste bassin de mouillage complété d'un aménagement urbain de type marina qui offrira des services, des commerces et aussi des espaces de restauration.



Consulter le livret numérique :

[Lire plus de publications sur Calaméo](#)

A qui s'adresser ?

Service Technique



0590 38 05 02



Bellevue, 97170 Petit-Bourg

Rénovation des

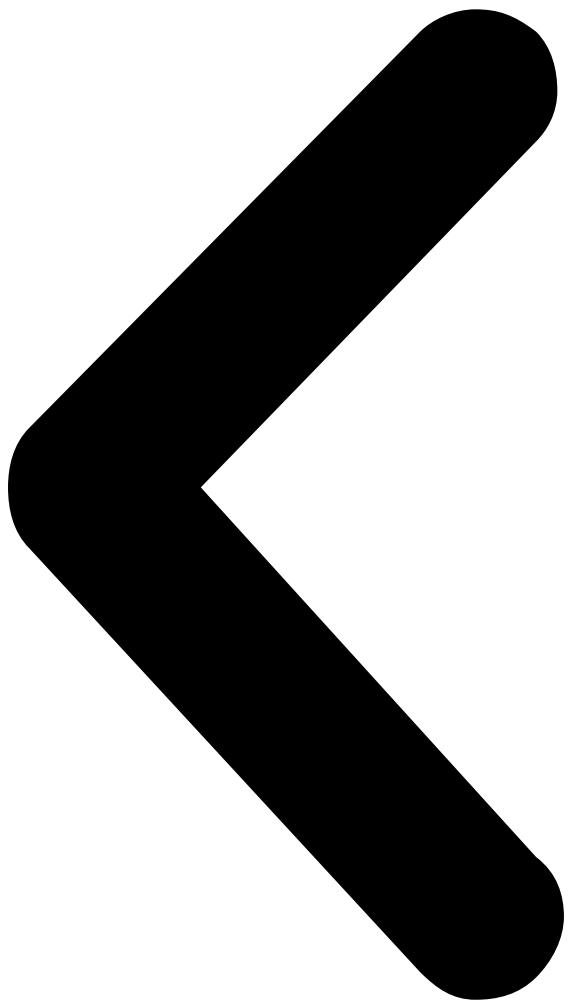
infrastructures sportives de la Ville

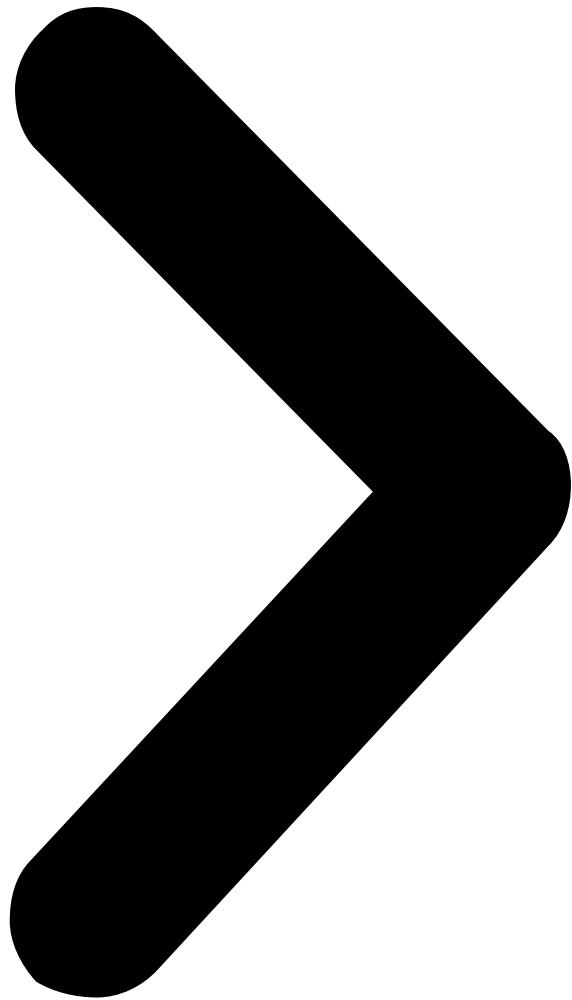
Dans le cadre de la politique de modernisation et de remise à niveau des équipements publics, la Ville s'engage dans la modernisation et la rénovation de ses infrastructures sportives. Ce projet s'inscrit dans une démarche de démocratisation du sport, d'inclusion sociale sur le territoire et d'offrir aux sportifs de la Ville des espaces de qualité.

Complexe sportif Daniel VINCENT de Tivoli

Les travaux de ce complexe sportif ayant débuté le 10 février 2020, sont aujourd'hui terminé. Celui-ci a été inauguré le 12 août 2022 par David NEBOR, le Maire de la Ville de Petit-Bourg. La rénovation du plateau sportif de Tivoli a permis de redonner vie à un espace grandement fréquenté par les habitants de Prise – d'Eau. Grâce à une nouvelle surface, de nouveaux équipements et un éclairage amélioré, ce plateau est aujourd'hui un lieu idéal pour les amateurs de sports comme le football, le handball, le basket, le street workout et la marche.





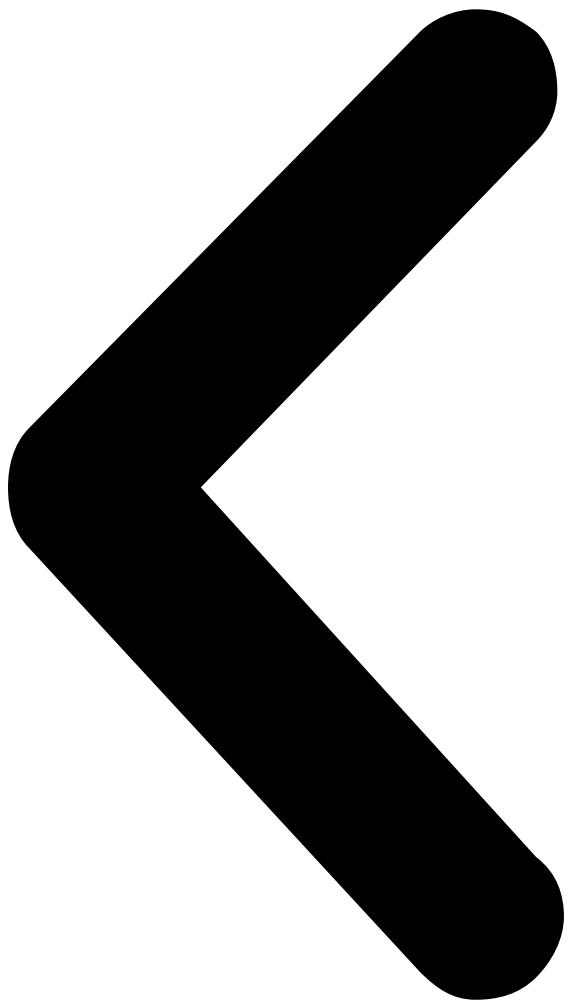


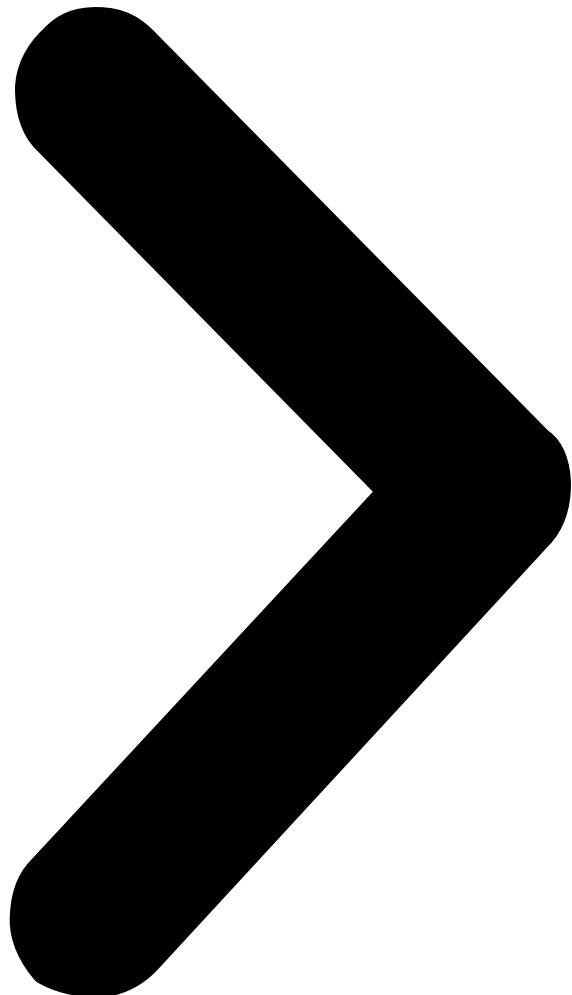
Plateau multisport de Blonde

Les travaux ayant commencé à la même période que ceux du complexe sportif Daniel VINCENT, sont également achevé. Celui-ci a été inauguré le 22 novembre 2022, par le Maire et le Président de Région Ary CHALUS. Cet espace multisport à Blonde a été rénové pour permettre aux jeunes du quartier, mais également aux écoles environnantes de s'adonner à une multitude d'activités sportives. Polyvalent, il est équipé pour accueillir des sports tels que le football, le basketball, le handball et également équipé d'un espace de

street workout.







Terrain de basket de Pointe-à-Bacchus

Ce lieu étant régulièrement utilisé par les basketteurs et les associations de la Ville méritait d'être rénové, pour leur permettre de pratiquer leur activité en toute sérénité. Aujourd'hui, les utilisateurs de cet espace bénéficient d'un revêtement de sol et de paniers de basket neufs.



A qui s'adresser ?

Mairie de Petit-Bourg



0590 95 38 00



Rue SCHOELCHER, 97170 Petit-Bourg

Redynamisation du Centre-Bourg

Edito du Maire

La Ville de Petit-Bourg a inscrit une série d'opérations d'ampleur visant à valoriser et animer son centre-bourg, à développer sa façade maritime et à investir son littoral.

C'est en ce sens qu'en 2014, la Ville de Petit-Bourg adoptait le 1er plan de financement de l'opération de revitalisation du Centre-Bourg, et quelques années plus tard en 2022 celui des travaux d'équipement et de superstructures du port de la Vinaigrerie.

Cofinancés par l'Union Européenne, la Région Guadeloupe et la Municipalité, ces espaces sont le fruit de plusieurs années de réflexion, de concertation et de travaux.

L'équipe municipale et moi-même avons souhaité créer un lieu de vie, d'échanges et de rencontres que chacun pourra

s'approprier chaque jour.

L'équipe municipale et moi-même avons souhaité créer un lieu de vie, d'échanges et de rencontres que chacun pourra s'approprier chaque jour.

Désormais ces aménagements rythmeront le cœur de notre belle commune, un territoire dynamique, attractif et durable.

Et aujourd'hui, au terme de ces chantiers, c'est avec une immense joie et une grande fierté que nous vous embarquons dans une balade inaugurale pour découvrir le hangar de la zone technique du port mixte et les équipements destinés au stockage à sec des bateaux, les travaux d'aménagement de la frange littorale et du boulevard Omer Ninine, les travaux de réhabilitation du marché Henriette CALIF, et surtout la place de la mairie entièrement rénovée.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce projet, les architectes, les urbanistes, les bureaux d'études, les artisans, les entreprises, pour leur professionnalisme et vous également, chers concitoyens, pour votre patience.

Votre contribution est essentielle pour construire ensemble l'avenir de notre commune.

Votre dévoué maire,

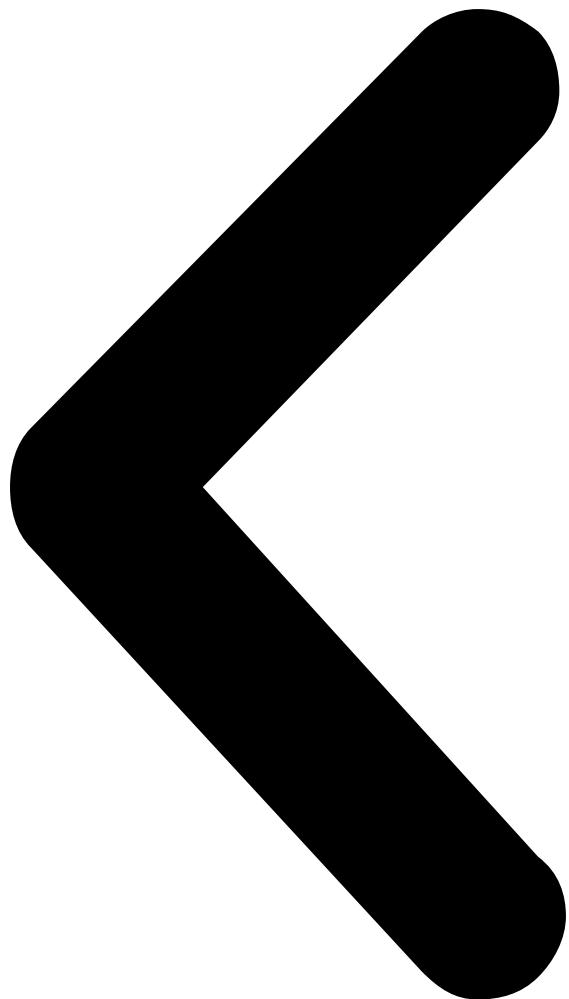
David NEBOR.

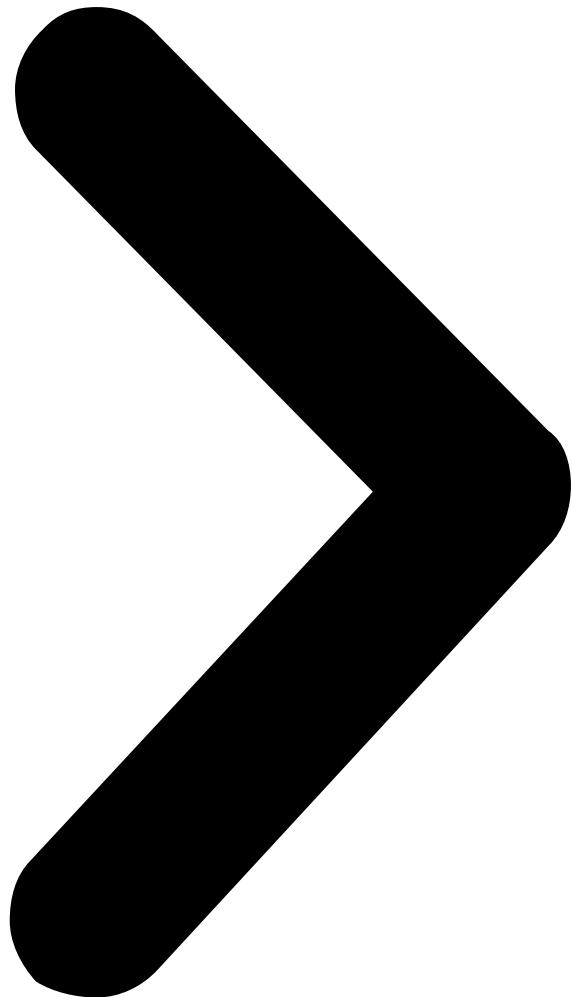


Réhabilitation du marché Henriette CALIF

Du nom de Madame Aristide Antoinette Henriette PRUDENT épouse CALIF (31/08/1923-7/11/2018), la municipalité a souhaité donner un coup de neuf à l'ancestral marché du Bourg afin d'accueillir dans de meilleures conditions les marchands et les visiteurs.

Cette rénovation s'inscrit aussi bien dans une dynamique de développement économique que dans une démarche de valorisation du patrimoine de la ville.





Réalisation du hangar de la zone technique du port

Un futur espace de stockage et de maintenance nautique, qui vient compléter les travaux d'aménagement et d'équipement de la zone technique du port de la Vinaigrerie.

Cette dernière livrée en 2018, est désormais constituée d'une plate-forme d'environ 4 000m², d'un espace de stockage à sec pour une soixantaine d'unité, d'un structure de réparation et d'entretien, d'un bord à quai et d'un plan incliné pour

faciliter la mise à l'eau des bateaux.

L'ambition de la municipalité est ainsi d'offrir à la population et aux plaisanciers des équipements portuaires d'envergure, en créant le 1er port à sec de l'archipel.



Le coût des travaux d'équipements :

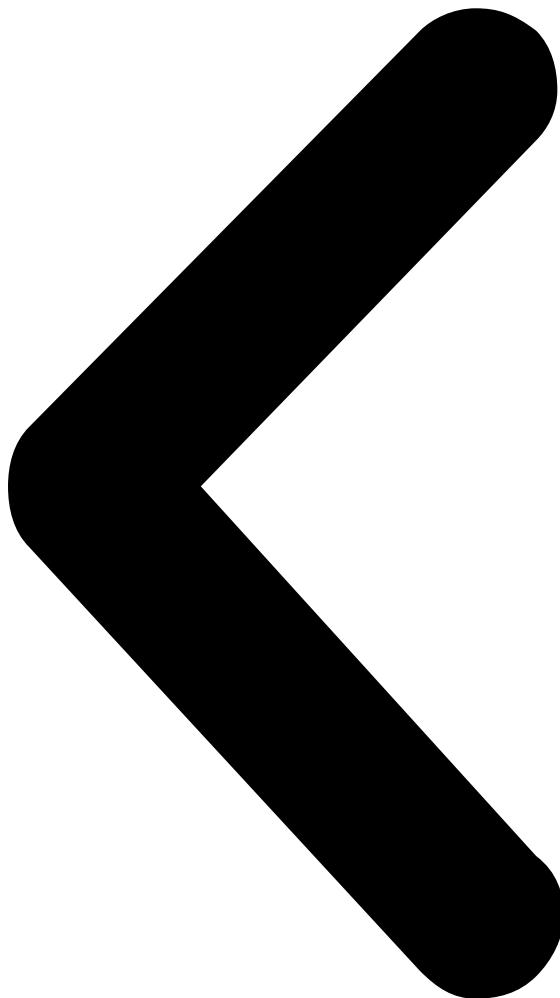
- Le coût des travaux pour la réalisation du hangar s'élève à 1 100 000 euros HT
- Le coût pour les équipements du port sec s'élève à 490 000 euros HT
- Un projet cofinancé à 100% par le FEDER

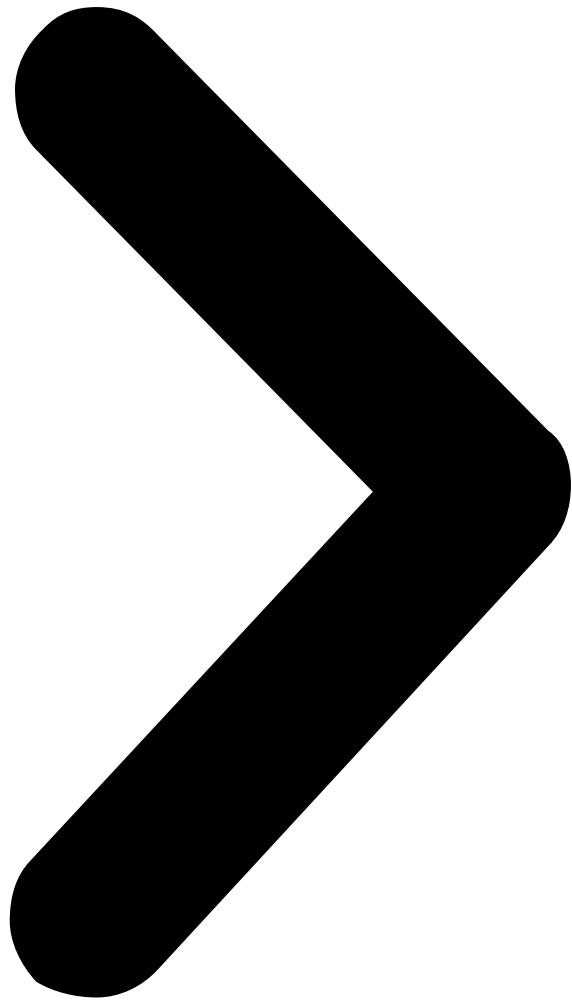
Aménagement de la frange urbaine littorale et du Boulevard Omer NININE

Dans le cadre du projet de redynamisation du Centre-Bourg et du développement de notre façade maritime, l'ambition renouvelée pour l'équipe municipale est de permettre à la

population de se réapproprier le littoral et d'offrir aux petits-bourgeois un espace de promenade convivial dans le respect des nouvelles règles de sécurité, de stationnement et d'éclairage public.

Le boulevard Omer NININE porte le nom de l'ancien Maire de Petit-Bourg (1945 à 1965), ancien Président du Conseil Général, qui a été l'initiative de nombreux aménagements sur le territoire et le précurseur des travaux d'aménagement du bord de mer.





Le coût des travaux d'équipements :

- Le coût des travaux s'élève à 942 000 euros HT
- Un projet cofinancé par la FEDER

Travaux d'aménagement de la place de la Mairie désormais dénommée « Place Dominique LARIFLA »

Dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-

Bourg, l'équipe municipale a décidé de lancer d'importants travaux de requalification de la place de la Mairie, afin d'offrir aux habitants un nouvel espace de vie harmonieux, moderne et durable au Centre-Ville.

Le site propose aujourd'hui 5 espaces différenciés et connectés : un square favorisant la mise en valeur de la conque de lambi, dédié à la restauration, une aire de jeux pour les enfants, une palmeraie des Arts Urbains et un parvis central pour accueillir des manifestations culturelles et sportives.

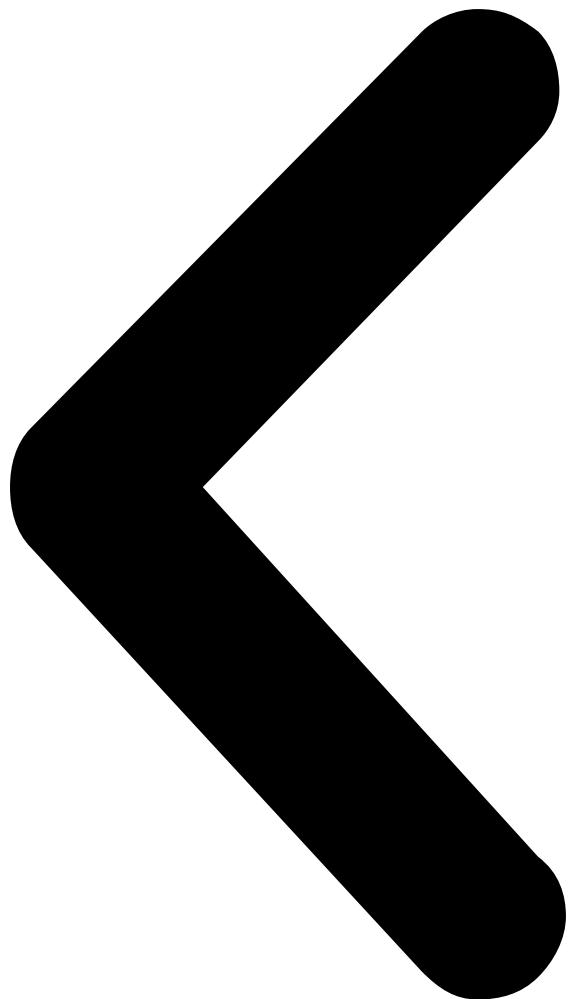
À savoir : Dominique LARIFLA, figure emblématique de notre Ville et plus largement de la Guadeloupe. Ancien maire de Petit-Bourg, ancien Président du Conseil Général, ancien Député et ancien Sénateur de la Guadeloupe.

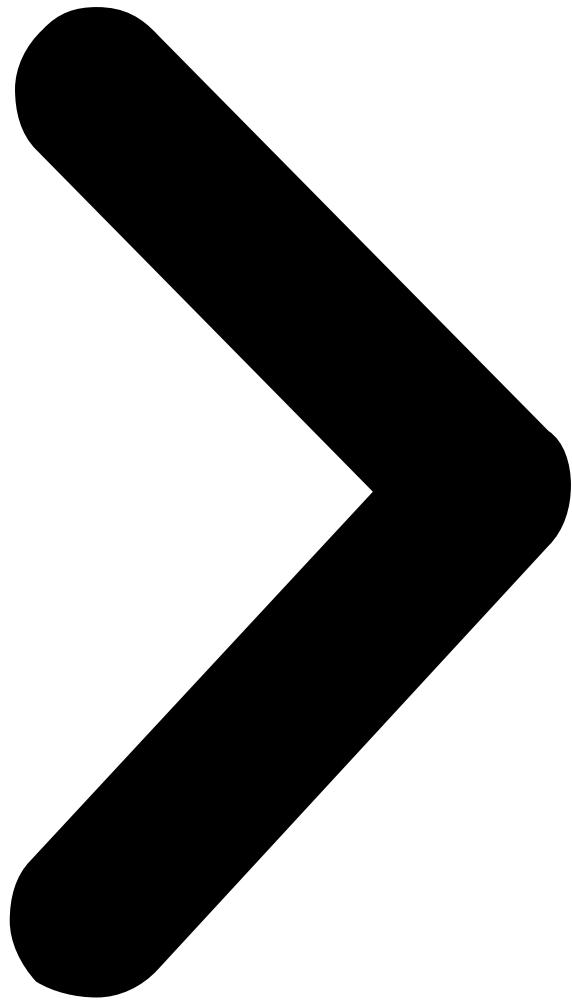












Le coût des travaux d'équipements :

- Le coût des travaux s'élève à 5 796 000 euros HT
- Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne à hauteur de 4 057 200 euros HT, la Région Guadeloupe à hauteur de 695 520 euros HT et la Ville 1 043 280 euros HT

À voir...

https://youtu.be/Fa_UrEl8LRE
<https://youtu.be/GMuYdTUhBUw>

A qui s'adresser ?

Mairie

 0590 95 38 00

 0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER, 97170 Petit-Bourg

 service.courrier@ville-petitbourg.fr

Travaux de la place de la Mairie : ☐ contrainte de circulation

La circulation autour de la place sera très contrainte en raison des travaux sur les rues périphériques suivantes :

- Volcy BASTARD,
- Yacinthe GERIAC,

- Hégesippe LEGITIMUS,
- et Victor SCHOELCHER .

Jusqu'au 07/08 :

- Circulation totalement coupée sur les rues BASTARD, GERIAC et LÉGITIMUS;
- Circulation alternée sur la rue SCHOELCHER.

Du 08/08 au 11/08 :

- Circulation totalement coupée sur la rue SCHOELCHER;
- Circulation reportée sur les rues BASTARD, GÉRIAC et LÉGITIMUS.

*Dans le cadre de ces travaux de possibles nuisances sonores et fortes perturbations de la circulation sont à prévoir;
Le Maire demande aux riverains de l'excuser de la gène occasionnée et aux automobilistes de faire preuve de prudence.*

Bon à savoir

Pour rappel, ces travaux s'inscrivent dans la continuité du projet de redynamisation du Centre Bourg afin d'offrir aux habitants un nouvel espace de vie harmonieux et moderne au Centre-urbain de la Ville de Petit-Bourg



NOUVELLE ÉTAPE DANS LES TRAVAUX DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Circulation très contrainte en raison des travaux sur les rues périphériques
(BASTARD, GÉRIAC, LEGITIMUS et SCHOELCHER)

Jusqu'au 07/08 :

- Circulation totalement coupée sur les rues **BASTARD, GÉRIAC et LÉGITIMUS**;
- Circulation alternée sur la rue **SCHOELCHER**.

Du 08/08 au 11/08 :

- Circulation totalement coupée sur la rue **SCHOELCHER**;
- Circulation reportée sur les rues **BASTARD, GÉRIAC et LÉGITIMUS**.

Dans le cadre de ces travaux de possibles nuisances sonores et fortes perturbations de la circulation sont à prévoir

Le Maire demande aux riverains de l'excuser de la gène occasionnée et aux automobilistes de faire preuve de prudence.

Services Techniques : 0590 69 67 81 www.ville-petitbourg.fr

A qui s'adresser ?

Services Techniques



0590 69 67 81







Mise en sûreté des habitants menacés par l'érosion du littoral

Le vendredi 1er septembre 2023, avait eu lieu le lancement de la première vague de déconstruction des habitations menacées par le risque d'effondrement de la falaise littorale. Aujourd'hui, l'ensemble des constructions ont été démolies et les habitants ont pu être relogé.

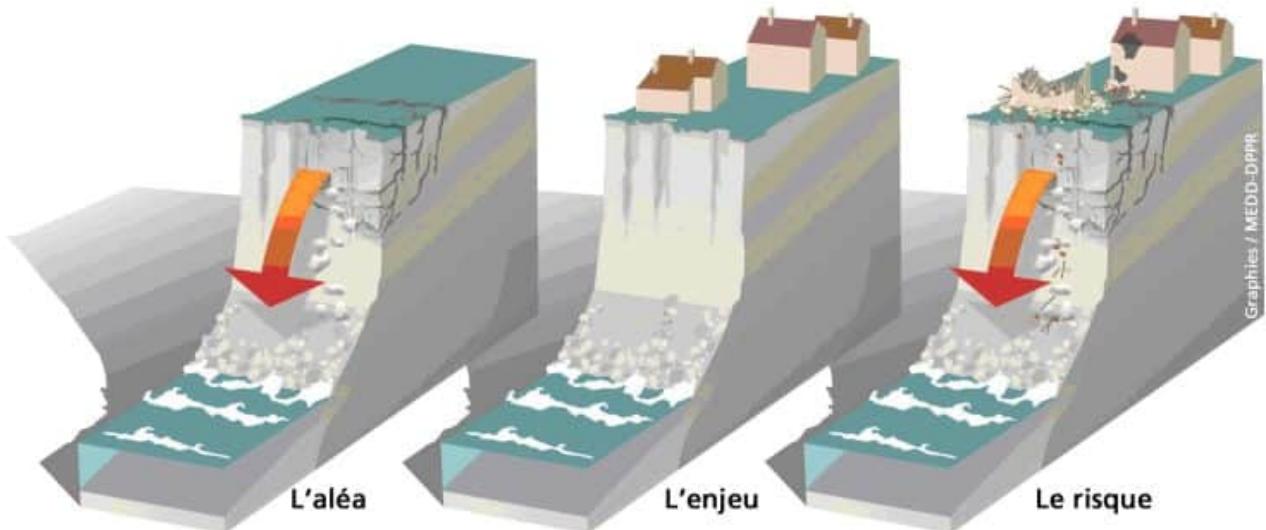
Qu'est-ce que l'érosion du littoral ?

L'érosion de la frange littorale est un phénomène naturel mais préoccupant qui affecte de nombreuses côtes à travers le monde, y compris celles de Petit-Bourg. Ce processus se caractérise par le recul progressif du rivage sous l'effet de l'action des vagues, des courants marins et des intempéries, entraînant la perte de terres et de biens. À long terme, l'érosion peut menacer les infrastructures, les habitats naturels et la sécurité des habitants vivant à proximité des côtes. A noter que sur les 32 communes du département, 17 sont concernées par ce phénomène.

Face à cette réalité, la Ville de Petit-Bourg s'est engagée à sensibiliser la population sur les enjeux liés à l'érosion littorale. Des campagnes d'information et des ateliers éducatifs ont été organisés pour expliquer ce phénomène, ses causes et ses conséquences. La participation active de la communauté est essentielle pour renforcer la résilience de notre littoral et protéger notre environnement pour les générations futures.

« L'érosion des côtes est un phénomène naturel dû aux effets du vent, des courants ou des variations du niveau de la mer. Elle est accentuée par les activités humaines et le changement climatique (housse du niveau des mers et intensité des phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes...). »

info.gouv.fr



La déconstruction des habitations à risque

Face à la menace grandissante de l'érosion littorale, la Ville de Petit-Bourg a pris des mesures décisives pour garantir la sécurité de ses habitants. Après une étude approfondie et un diagnostic précis des zones les plus à risque, il a été décidé de déconstruire les habitations situées dans les secteurs de Bel-Air et de Bovis. Cette initiative, bien que difficile, était nécessaire pour prévenir des situations d'urgence et protéger des vies humaines.

La déconstruction des habitations a été réalisée de manière méthodique et sécurisée, en collaboration avec des experts en gestion de risques et en ingénierie. Chaque étape du processus a été soigneusement planifiée pour minimiser les perturbations et assurer la sécurité de tous.

L'ensemble des habitations identifiées comme étant en danger a été déconstruit avec le souci de préserver l'intégrité environnementale de la zone. Cette démarche proactive permet de réduire les risques et de préparer le terrain pour des projets futurs visant à stabiliser le littoral et à renforcer la résilience de la communauté face à l'érosion. La protection de notre littoral reste une priorité pour la municipalité.







Le relogement des habitants concernés

Les familles concernées par la déconstruction de leurs habitations ont été au cœur des préoccupations depuis le début de cette opération. Grâce à un partenariat étroit avec les services sociaux et les agences de relogement, tous les habitants impactés ont pu être relogé. Chaque famille a reçu un accompagnement pour faciliter cette transition, avec des solutions de logement pérennes et adaptées à leurs besoins.

La mise en sûreté des habitants de Petit-Bourg face à l'érosion littorale est une priorité absolue pour la municipalité. Nous restons mobilisés pour surveiller l'évolution du littoral et continuerons à mettre en œuvre des actions visant à protéger notre territoire et ses habitants. Ensemble, nous pouvons faire face à ces défis environnementaux et assurer un avenir sécurisé pour notre belle ville.

Décembre 2021: 1ère vague de remise des clés de leur nouveau logement aux personnes impactées par l'érosion côtière





À voir...

https://youtu.be/KS729hK1b_c
<https://youtu.be/o0sVfsYctsU>
<https://youtu.be/TRAc2bMWy0o>

A qui s'adresser ?

Mairie de Petit-Bourg

📞 0590 95 38 00

📞 0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER



urbanisme@ville-petitbourg.fr

Démolition Voirie zone parvis rue Hyacinthe Gériac

Travaux de la place de la Mairie de Petit-Bourg.

**Fermeture de la rue Hyacinthe
GERIAC à partir du mardi 23 juillet
2024.**

Nature des travaux :

- Démolition de la voirie,
- coulage du béton

Bon à savoir

Pour rappel, ces travaux s'inscrivent dans la continuité du projet de redynamisation du Centre Bourg afin d'offrir aux habitants un nouvel espace de vie harmonieux et moderne au Centre-urbain de la Ville de Petit-Bourg



NOUVELLE ETAPPE DANS LES TRAVAUX DE LA PLACE DE LA MAIRIE

A compter du 23 Juillet 2024

Fermeture de la Rue Hyacinthe Geriac

Démolition de la voirie
Coulage du béton



**Réouverture de la rue prévue
le 02 août 2024**

**Dans le cadre de ces travaux de possibles
nuisances sonores et fortes perturbations de
la circulation sont à prévoir**

Le Maire demande aux riverains de l'excuser de la gène occasionnée
et aux automobilistes de faire preuve de prudence.

Services Techniques : 0590 69 67 81 www.ville-petitbourg.fr

A qui s'adresser ?

Services Techniques



0590 69 67 81







Nouvelle étape dans les travaux de la Place de la Mairie

Dans le cadre des travaux de redynamisation du Centre Bourg et de réhabilitation des infrastructures de proximité dans les quartiers, la Ville de Petit-Bourg vous informe que les travaux de la place de la Mairie se poursuivent.

Dès le jeudi 2 mai 2024, les travaux seront lancés sur les rues Volcy Bastard, Yacinthe Gériac et Hégesippe légitimus

Dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-Bourg, il s'agira, ainsi, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de développer l'attractivité du territoire.

Pour rappel, le Maire, David NEBOR, mène une politique territoriale tournée vers le confortement du rôle fédérateur du centre-bourg et la valorisation de la façade littorale, à travers différents projets, favorisant : l'aménagement d'espaces publics agréables et conviviaux (promenade littorale, points de vue, esplanades...), ainsi que l'installation d'activités économiques.

A l'issue des travaux d'aménagement de la place de la Mairie, le site proposera 5 espaces différenciés et connectés :

- 1 îlot urbain,
- 1 square dédié à la restauration,
- une aire de jeu pour enfants,
- une palmeraie des Arts Urbains,
- et un parvis central pour accueillir des manifestations culturelles et sportives.

Le Maire, rappelle que durant ces travaux de possibles nuisances sonores sont à prévoir et même des perturbations de la circulation. Il demande à tout un chacun de faire preuve de patience et de civisme durant les différents chantiers menés par la Ville.

Petit-Bourg, une Terre d'avenir, une ville qui se réalise !

A qui s'adresser ?

Services techniques



0590 67 69 81



97170 Petit-Bourg





Étude de requalification du bourg de Petit-Bourg

VIE SCOLAIRE

Il s'agit de définir à partir d'un diagnostic urbain et socio économique les orientations de développement et de revitalisation urbaine de son centre historique.

Les bases du projet de requalification du centre bourg reposent sur les opérations suivantes :

- Ouvrir le centre vers la mer en réalisant une liaison du centre vers le port et en requalifiant le front bâti
- Valoriser la ravine onze heures
- Requalifier l'habitat dans le centre en y intégrant une réflexion spécifique sur la prise de possession et la valorisation des dents creuses
- Favoriser une cohérence et solidarité du territoire urbain en constituant des espaces urbains de liaison
- Traiter et valoriser l'espace public

Cette étude permettra à la municipalité de mettre en cohérence l'ensemble des actions et de les inscrire dans un projet global lui permettant d'avoir une vision d'ensemble pour le nom bourg (inventaire précis et chiffré des actions à mener).

Elle décline :

- Phase 1 : État des lieux
- Phase 2 : Projet de requalification du Bourg

Aménagement de la plage de Viard de Petit-Bourg

La plage de Viard est un lieu stratégique pour l'organisation de nombreuses manifestations et l'exercice de multiples activités en liaison avec la mer, le sport et la culture.

La ville souhaite aménager ce site afin de favoriser la préservation de l'environnement et améliorer sa fonctionnalité.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique d'ouverture de la ville sur sa façade maritime.

Il s'agit pour l'essentiel :

- De structurer l'espace et d'organiser une cohabitation harmonieuse entre les différentes activités pratiquées sur le site : promenades, football, footing, activités nautiques, spectacles...
 - D'améliorer les conditions de circulation et d'aménager un espace collectif multi activités pouvant accueillir de grandes manifestations (karujet, Guadeloupe festival, fête de la Chaubette)
-

Le port polyvalent de la vinaigrerie de Petit-Bourg

La création du port de plaisance s'inscrit dans un projet d'aménagement global alliant redynamisation économique et

renouvellement urbain du Centre-Bourg.

Répondant à l'ambition de doter la ville de Petit-Bourg d'infrastructure d'envergure, il générera de nombreuses retombées pour l'emploi et participera à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La SEMSAMAR a été désignée au courant du dernier trimestres 2010 comme maîtres d'ouvrage. Depuis le début de l'année 2011, en partenariat avec le groupement de maître d'œuvre retenu, elle réalise les études préliminaires [études de sols (et jettings), bathymétrie et topographie terrestre, études de risques (vis à vis de la surcote cyclonique)] permettant de définir le dimensionnement des ouvrages nécessaires à l'aménagement portuaire et d'inscrire la réalisation de l'ouvrage dans une perspective durable d'aménagement garante de la préservation des qualités paysagères de la façade littorale et des écosystèmes.

L'objectif est de parvenir sur la base de ces premiers éléments à arrêter le scénario définitif d'aménagement du port et d'aboutir à une phase de validation conjointement avec les services de l'État et les collectivités départementale et régionale.

Un équipement d'envergure

Au cours de l'année 2012, le projet d'aménagement du port validé et chiffré, fera l'objet d'une étude d'impact (dossier loi sur l'Eau), d'une étude de biocénose concernant les conséquences de l'ouvrage sur le milieu maritime et de courantologie.

Ce port sera polyvalent et valorisera les composantes plaisance, cabotage et pêche et aura à terme une capacité prévue de 570 bateaux.

Coût de l'opération

- Études :
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 79 500€ HT
- Mission de maîtrise d'œuvre : 162 670€ HT
- Études préliminaires : 628 959€ HT
- Travaux :
- Programme : 23 000 000€ HT

[Communiqué de Presse 04/08/2023](#)

Revitalisation du Centre-Bourg

Dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-Bourg, il s'agira, ainsi, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de développer l'attractivité du territoire.

La place de la Mairie

Les travaux d'aménagement de la place de la Mairie se poursuivent avec : la rénovation de la Conque de Lambi, , symbole emblématique de la place ainsi que la livraison de la terre végétale ...

Pour rappel, la Ville de Petit-Bourg a lancé les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie dans le cadre du projet global de redynamisation du Centre-Bourg.

A l'issu des travaux d'aménagement de la place de la Mairie, le site proposera 5 espaces différenciés et connectés : 1 îlot urbain, 1 square dédié à la restauration, une aire de jeu pour enfants, une palmeraie des Arts Urbains, et un parvis central

pour accueillir des manifestations culturelles et sportives.

-
-
-
-
-
-
-

Pourquoi ces travaux ?

Pour l'équipe municipale et le Maire David NEBOR, il s'agit d'offrir aux habitants un nouvel espace de vie harmonieux et moderne au Centre-urbain de la Ville de Petit-Bourg.

La frange urbaine littoral et la Rue Omer Ninine

Le projet d'aménagement de la Frange Urbaine Littorale et de la rue Omer NININE ambitionne, lui, le retour des Petits-bourgeois sur la promenade littorale en revalorisant la zone comprise entre le port et le carbet, de l'embouchure de « la ravine Onze heures » avec notamment une implantation végétale adaptée, mais aussi un aménagement de la voie optimisant le confort et la sécurité des piétons, tout en participant à l'offre globale de stationnement du centre-ville.

-
-
-

La zone technique du Port de la Vinaigrerie

Petit-Bourg se verra accueillir le premier port à sec en Guadeloupe. Ce port à sec permettra de stocker des bateaux hors de l'eau, offrant divers avantages. Il préservera les

coques contre l'usure et la corrosion, facilitera l'entretien et les réparations, et offrira une meilleure protection contre les intempéries. Ces installations permettront de stocker un grand nombre sur une petite superficie.



A qui s'adresser ?

Mairie

 0590 95 38 00

 0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

 contact.ville-petitbourg.fr

